

**Décision du Conseil d'Etat, cf. Directive DRUIDE N°1.2.3. (mise à jour 10.06.2015)**

Limites des compétences pour les décisions d'adjudication selon les types de marchés (montant HT) :

Compétence	Types de marchés (valeurs-seuils en CHF)	
	Construction	Services et Fournitures
A. Chef de service	jusqu'à 500'000.-	jusqu'à 250'000.-
B. Chef de département	jusqu'à 2'000'000.-	jusqu'à 500'000.-
C. Chef de département avec information préalable au Conseil d'Etat	dès 2'000'000.-	dès 500'000.-

Les adjudications relevant de la compétence du chef de service (cas A du tableau) font l'objet d'une décision écrite de sa part pour toute adjudication supérieure à CHF 100'000.- HT.

Les contrats peuvent être signés par les chefs de service ou les adjoints compétents. Ils sont munis d'une double signature.

**Afin de simplifier la lecture du document, les délégations de compétences sont présentées pour chaque division du service:**

- |      |  |            |
|------|--|------------|
| I)   | <b>Division Architecture et Ingénierie</b> | <b>p.2</b> |
| II)  | <b>Division Immobilier</b>                 | <b>p.3</b> |
| III) | <b>Division Patrimoine</b>                 | <b>p.4</b> |

Remarque : En cas d'absence d'un signataire, son remplaçant signe les documents.

## I) Division Architecture et Ingénierie : délégation des compétences

## Construction / Mandats (services) / Fournitures

Montant de l'adjudication ou de l'avenant CHF (HT)	Validation des critères d'adjudication	Proposition d'adjudication	Proposition d'adjudication Signature préalable	Proposition d'adjudication Visa préalable	Proposition d'adjudication Décision	Signature du contrat / Commande
jusqu'à 20'000	Non unique critère : le prix	Non	-	-	-	Mandataire (lettre commande de travaux) ou Chef de projet et Responsable de domaine (lettre confirmation de mandat) ou Ingénieur et Responsable de domaine (urgences IT, contrats de maintenance)
jusqu'à 100'000	Non unique critère : le prix	Oui	Mandataire et Chef de projet	-	Responsable de domaine	Chef de projet et Responsable de domaine
jusqu'à 500'000 (Construction) jusqu'à 250'000 (Mandats et Fournitures)	Responsable de domaine	Oui	Mandataire et Chef de projet	Responsable de domaine	Chef de service	Chef de projet et Responsable de domaine
dès 500'000 (Construction) dès 250'000 (Mandats et Fournitures)	Chef de service	Oui	Mandataire et Chef de projet	Responsable de domaine et Chef de service	Chef de département <sup>1</sup>	Chef de projet et Chef de service (avec visa du Responsable de domaine)

<sup>1</sup> = Chef de département + information préalable au Conseil d'Etat dès 2'000'000 HT (Construction) ou dès 500'000 HT (Fournitures et Mandats)

Afin que les propositions d'adjudication et contrats puissent être validés par qui de droit, les documents suivants doivent simultanément être transmis :

<p><b>Avec la proposition d'adjudication:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre signée par le prestataire + visée par le mandataire</li> <li>- PV d'ouverture des offres</li> <li>- Grille d'évaluation des offres</li> <li>- Rapport d'adjudication dans le cas où l'adjudicataire n'est pas le moins cher</li> <li>- <u>Budget d'investissement</u> : extrait Cognos du contrôle des coûts résumé correspondant aux cfc considérés</li> <li>- <u>Budget de fonctionnement</u> : extrait du listage <i>Situation détaillée pour un responsable d'affaire</i>, correspondant au disponible financier de l'objet considéré</li> </ul> <p><u>Remarque</u> : les transferts nécessaires doivent être exécutés avant transmission de la proposition d'adjudication pour signature</p>	<p><b>Avec le contrat:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les annexes référencées au contrat</li> <li>- Proposition d'adjudication</li> <li>- <u>Budget d'investissement</u> : extrait Cognos du contrôle des coûts résumé correspondant aux cfc considérés</li> <li>- <u>Budget de fonctionnement</u> : extrait du listage <i>Situation détaillée pour un responsable d'affaire</i>, correspondant au disponible financier de l'objet considéré</li> </ul> <p><u>Remarque</u> : extrait à la date de signature du contrat</p>
--	--

## II) Division Immobilier : délégation des compétences

### Services (contrats de maintenance) et Fournitures (approvisionnement des conciergeries, énergies, etc.)

Montant de l'adjudication ou de l'avenant CHF (HT)	Validation des critères d'adjudication	Proposition d'adjudication	Proposition d'adjudication Signature préalable	Proposition d'adjudication Visa préalable	Proposition d'adjudication Décision	Signature du contrat / Commande
jusqu'à 20'000	Non unique critère : le prix	Non	-	-	-	Chef de section et Chef de division
jusqu'à 100'000	Chef de section	Oui	Facility manager ou Gérant d'immeubles	Chef de section	Chef de division	Chef de section et Chef de division
jusqu'à 250'000	Chef de division	Oui	Chef de section	Chef de division	Chef de service	Chef de division et Chef de service
dès 250'000	Chef de service	Oui	Chef de section	Chef de division et Chef de service	Chef de département <sup>1</sup>	Chef de division et Chef de service

<sup>1</sup> = Chef du département + information préalable au Conseil d'Etat dès 500'000 HT

### Construction (réparations urgentes, entretien des espaces verts, etc.)

Montant de l'adjudication ou de l'avenant CHF (HT)	Validation des critères d'adjudication	Proposition d'adjudication	Proposition d'adjudication Signature préalable	Proposition d'adjudication Visa préalable	Proposition d'adjudication Décision	Signature du contrat / Commande
jusqu'à 5'000	Non unique critère : le prix	Non	-	-	-	Facility manager ou Gérant d'immeubles et Chef de section
jusqu'à 50'000	Non unique critère : le prix	Non	-	-	-	Chef de section et Chef de division

**Remarque** : dès 50'000 HT, les travaux de construction sont commandés par la division Architecture et Ingénierie

### III) Division Patrimoine : délégation des compétences

#### Mandats (services)

Montant de l'adjudication ou de l'avenant CHF (HT)	Validation des critères d'adjudication	Proposition d'adjudication	Proposition d'adjudication Signature préalable	Proposition d'adjudication Visa préalable	Signature du contrat
jusqu'à 100'000	Chef de service	Non	-	-	Conservateur cantonal ou Archéologue cantonale et Chef de service
jusqu'à 250'000	Chef de service	Oui	Conservateur cantonal ou Archéologue cantonale	Chef de service	Conservateur cantonal ou Archéologue cantonale et Chef de service
dès 250'000	Chef de service	Oui	Conservateur cantonal ou Archéologue cantonale et Chef de service	Chef de département <sup>1</sup>	Conservateur cantonal ou Archéologue cantonale et Chef de service

<sup>1</sup> = Chef de département + information préalable au Conseil d'Etat dès 500'000 HT